



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E94274

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2022

ÉDITÉ LE 07/06/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/08/2009
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 21/06/2018
18 250

Raison sociale : APR ISOLATION
10 ROND POINT DU 19 MARS 1962
91580 ETRECHY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Téléphone : 01 64 90 18 54
Portable : 06 19 80 85 69

Siret : 514 436 922 00033
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 2117950

Site Internet :
E-mail : apr.isolation@free.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 221200132

Responsabilité légale :
PINTO PAULO PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C61471A1244000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2021

Effectif moyen : 14 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	10/12/2019
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	13/10/2020
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/06/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	07/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.